

CLASSIFICATION RÉMUNÉRATION ATTENTION AUX FAUX SEMBLANTS!

Le système classification/rémunération de Branche était inscrit à l'ordre du jour de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI, anciennement Commission Paritaire de Branche) du 18 mai.

Lors de notre précédent communiqué, nous avons exprimé notre scepticisme quant à la capacité des employeurs de la Branche à accepter la question d'une meilleure redistribution de la valeur créée.

De plus, nous avons réclamé de la clarté sur les propositions et les intentions de la Branche, car notre confiance a été quelque peu ébranlée ces dernières années par les postures des employeurs au regard de leurs engagements en termes de rémunération.

À l'issue de cette CPPNI, nous sommes toujours autant sceptiques sur la volonté des employeurs à aller par le biais de ce nouveau système de rémunération vers davantage de redistribution de la valeur créée. Quant aux engagements pris, ceux-ci ne nous satisfont pas.

Les représentants des employeurs ont confirmé leur volonté de mener cette négociation en 2 phases : une première phase portant sur la rémunération, une seconde sur la classification.

Lors de cette séance, ils ont présenté leurs nouvelles propositions et rappelé leur vision de ce qu'ils souhaiteraient en termes de nouveau système :

- Maintien du SNB.
- Maintien de Trois Collèges (Exécution, Maitrise, Cadre).
- Suppression des NR.
- Création de 10 classes de Branche :
 - 2 Exécution
 - 3 Maitrise
 - 4 Cadre
 - 1 Cadre supérieur
- Grille salariale avec un pas de 0,1 %.
- Engagement d'une augmentation minimale de 1 %.
- Changement de classe : +5 % d'augmentation minimale garantie.
- Changement de collègue : 7 % d'augmentation minimale garantie.
- 5 niveaux de rémunération à l'embauche selon diplômes.



 **CPPNI**



à rédiger exclusivement en euros

Payez contre ce chèque non endossable _____
 Sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assimilé

A _____

N° de compte
 00012345 6789012345678 123456789

A _____
 Le _____
 Signature

Chèque N°

00012345 6789012345678 123456789

De plus, les représentants des employeurs ont clairement affiché vouloir aller vers un système de revalorisation annuelle des salaires et une individualisation accrue des augmentations de rémunération. Leurs propositions traduisent clairement cette « philosophie ».

FO Énergie et Mines estime que cette individualisation à outrance n'est pas gage de performance collective et aura pour conséquence de probables appréciations arbitraires voire discriminantes.

Nous avons indiqué aux représentants des employeurs que les salariés étaient attachés aux GF, NR et échelons actuels qui apportent des garanties aujourd'hui en termes d'évolution salariale individuelle.

En complément, les représentants des employeurs ont indiqué **le maintien des GF, du mécanisme d'échelon et du dispositif de majoration résidentielle pendant une période transitoire, tout en indiquant leur volonté de réinterroger ces trois points lors de la phase 2...**

En clair, les employeurs souhaitent que nous leur signions un chèque en blanc dès la phase 1 de négociation sur la rémunération en faisant le pari d'une négociation sur la classification gagnant/gagnant...

Nous avons encore en mémoire, le discours de certains représentants des employeurs qui s'offusquaient de la valeur des échelons d'ancienneté ou de ce que « pesait » le dispositif de majoration résidentielle... Cela ne nous rassure guère, bien entendu !

En ce qui concerne FO Énergie et Mines, les propositions des employeurs tant sur la « philosophie » que sur les propositions ne sont pas au niveau des garanties offertes aux salariés par le système actuel, tant en quantité, qu'en qualité.

D'autre part, la séparation des négociations Classification et Rémunération en deux phases, assortie d'une période transitoire entre les deux, ne nous convient clairement pas, car les conséquences sur la négociation portant sur les échelons d'ancienneté et le dispositif de majoration résidentielle seront potentiellement très négatives...

Quant au calendrier de cette négociation, celui-ci semble bien utopique compte tenu des expressions en séance des organisations syndicales, mais bizarrement, apparemment les représentants des employeurs sont eux assez optimistes... Allez savoir ?